BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1302

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

530 108 323 RCS Lyon.
SEVALOR.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1482960.00 EUR.
Adresse : 94, Avenue Pasteur, 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SEVALOR Société par actions simplifiée au capital de 1 482 960 euros Siège social : 94 Avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR 530 108 323 RCS LYON ET CARRE DES AULNES Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 94 Avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR 504 680 638 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée du 31 Mars 2020, La société CARRE DES AULNES, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 94 Avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 680 638 RCS LYON, et la société SEVALOR, société par actions simplifiée au capital de 1 482 960 euros, dont le siège social est 94 Avenue Pasteur 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 530 108 323 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CARRE DES AULNES par la société SEVALOR. La société CARRE DES AULNES ferait apport à la société SEVALOR de la totalité de son actif, soit 239.890 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 240.318 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à - 428 euros. La société SEVALOR détenant la totalité des 1 000 parts sociales composant le capital social de la société CARRE DES AULNES, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la société CARRE DES AULNES détenues par SEVALOR un mali de fusion de 1.428 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CARRE DES AULNES depuis le 1er Janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par SEVALOR. La société CARRE DES AULNES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R.236-8 du Code de Commerce. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion

dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 19 Mai 2020. Pour avis..

